

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 784

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Davi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin,
Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et
Mme Voynet

à l'amendement n° 331 (2ème Rect) du Gouvernement

ARTICLE 25

- I. – Supprimer les alinéas 6 à 12.
- II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 18 :
- « Le chapitre II est ainsi rédigé : ».
- III. – En conséquence, supprimer les alinéas 48 à 53.
- IV. – En conséquence, supprimer les alinéas 55 à 63.
- V. – En conséquence, à l'alinéa 75, supprimer les mots :
- « et de l'article L. 1413-4 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à supprimer le transfert vers l'État de la mission de production et distribution de produits médicaux nécessaires à la protection de la population déjà exercée par Santé publique France, afin de maintenir celle-ci dans le champ de compétence de l'agence.

En effet, une telle évolution constitue une réorganisation majeure du dispositif existant de préparation et de réponse aux crises sanitaires qui ne saurait être introduite par simple voie d'amendement, sans étude d'impact ni avis du Conseil d'État.

De plus, Santé publique France dispose déjà d'une expertise scientifique, sanitaire, et logistique solide. Cette expertise constitue une garantie essentielle pour assurer la continuité et l'efficacité de la réponse publique dans son ensemble en cas de crise sanitaire.

Ce sous-amendement vise donc à préserver la gestion des stocks stratégiques sanitaires au sein de Santé publique France, afin d'empêcher le détricotage agressif de l'agence par le Gouvernement.